

Les études de développement des énergies renouvelables



Un service pris en charge jusqu'à **75%**

L'objectif est de vous assister pour réaliser vos études de faisabilité pour tout type de projet d'énergie renouvelable : solaire photovoltaïque (sol, toitures, parking...), biomasse, géothermie, petite hydroélectricité...

Des dossiers votés au fil de l'eau par le bureau syndical tous les mois et demi environ.

Les avantages de passer par le SDES ?

- ▶ **Un référent technique unique, réactif et compétent** en matière de développement des énergies renouvelables qui assure la maîtrise d'ouvrage, suit ce dossier et vous accompagne à sa compréhension et au respect du cahier des charges à suivre par le prestataire.
- ▶ **Un rapport d'étude de faisabilité complet** fait par un spécialiste.
- ▶ **Un marché existant sur la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïques** conforme au code de la commande publique qui permet de solliciter un prestataire de qualité, indépendant dans des délais très réduits.



Le coût pour ce service ?

Hors dispositif TCCFE, un remboursement des études sera demandé ainsi qu'une participation aux frais de MOA du SDES.

Faisabilité d'installation de PV en toiture et/ou ombrière	Faisabilité d'installation de centrale PV au sol	Etude de structure (si l'étude est réalisée indépendamment de l'étude de faisabilité)
≤ 100 kWc : 500 € > 100 kWc : 1000 €	≤ 5 MWc : 1500 € > 5 MWc : 2000 €	500 €



Le SDES peut participer jusqu'à **75%**

Comment bénéficier de ce service ?

Contactez le service Transition Énergétique
 ✉ sdes@sdes73.com ☎ 04 79 26 42 10